

Aperçu des services disponibles aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République centrafricaine

Les services destinés aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies sont disponibles par le biais de renvois vers des partenaires d'exécution, principalement des organisations internationales et nationales. Une Défenseuse par intérim des droits des victimes sur le terrain, en place depuis 2017, soutient la coordination de la réponse à l'assistance aux victimes, et ce à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que l'intégration d'une approche centrée sur la victime dans tous les efforts de protection et d'intervention. Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes a été informé qu'un



11 Janvier 2019 Bria, République centrafricaine. Photo de l'ONU/Igor Rugwiza

projet financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, offrait un soutien psychosocial et médical spécialisé et un accès à des services juridiques. Il a été achevé fin 2019 mais pourrait être renouvelé. Un autre projet axé sur l'assistance juridique est en attente d'approbation.

Constatations et recommandations sur l'assistance et le soutien des Nations Unies aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles

- Les entités des Nations Unies **orientent les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles** vers les services disponibles dans le cadre des programmes délivrés aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, dont certains sont fournis par des partenaires d'exécution. Dans des cas exceptionnels, l'**Équipe déontologie et discipline** peut faciliter le transport des victimes pour accéder aux soins ou participer à des entretiens.
- Le **Défenseur par intérim des droits des victimes sur le terrain** contrôle, supervise et coordonne la **vision stratégique de l'assistance et du soutien aux victimes** avec tous les acteurs du système des Nations Unies.
- Il existe des **lacunes dans la disponibilité et l'accessibilité** des services dans l'ensemble du pays, allant de la **sécurité et de la protection**, aux **soins médicaux** de qualité, au **soutien psychosocial**, aux **services juridiques**, mais aussi au soutien à la **formation visant à fournir une aide aux moyens de subsistance**. Une infrastructure insuffisante, des options de transport limitées et des problèmes de protection créent des défis pour les victimes cherchant à accéder aux services, en particulier dans les zones reculées et rurales où il y a peu ou pas de services.
- Les **entités des Nations Unies** devraient envisager d'élaborer des stratégies pour **faciliter la fourniture** en temps voulu de **services complets, disponibles et accessibles** aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, en accordant une attention particulière aux **besoins des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles**, en particulier dans les zones reculées et rurales. Pour compléter les services existants, la création d'un fonds de réserve commun pour l'ensemble du système devrait être envisagée afin de fournir un soutien et une assistance aux victimes.



- **L'assistance aux victimes devrait être renforcée**, y compris en matière de suivi, et ce sur la base des informations fournies par les victimes.
- **L'adoption d'un mécanisme de suivi et de surveillance à l'échelle du système sur l'assistance aux victimes**, qui serait systématiquement utilisé et mis à jour, **devrait être envisagée**. Ce mécanisme devrait inclure des détails sur les renvois vers une assistance, sur l'assistance reçue et des informations sur les prestataires de services.

